

NOUVELLE PERMANENCE DE LA MAIRIE

Nouvelle permanence de la mairie



Mairie de Guermentes

A compter du 3 août, la mairie ré-ouvre au public aux horaires habituels.



Créé le : 31/07/2020

La mairie vous reçoit les :

- mardis de 9h à 12h et 15h à 18h
- mercredis de 9h à 12h
- jeudis de 9h à 12h et de 15h à 18h
- vendredis de 9h à 12h et 15h à 18h

La mairie reste fermée le samedi en août.